



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 077-217704949-20260219-DELIB2026_0013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
06/02/2026
Date d'affichage
19/02/2026
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....13
Votants.....18
Réf : 2026-013
Objet : CREATION D'UN CONTRAT EN CDD POUR LES SERVICES TECHNIQUES
L'Adjoint au Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 19/02/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 19/02/2026
L'Adjoint au Maire en charge des Finances

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel DESSOGNE, Maire Adjoint en charge des Finances.

Etaient présents(es) : Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Geneviève DARGNAT et Hermann TYNDAL et Adeline FAIDER-LOGET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Alain MOMON pouvoir à Brigitte GOUYON
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Régine BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Daniel PIGNOT, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Gerty EMBOULÉ,

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-013- CREATION D'UN CONTRAT EN CDD POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-23-1° relatifs au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Vu le budget communal,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité constaté au sein des services techniques,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De créer un emploi non permanent au sein des services techniques afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté dans le cadre de contrat à durée déterminée (CDD), à temps plein, pour une durée de trois mois, à compter de mars 2026.
- Fixer la rémunération de l'agent par référence à la grille indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux, en fonction des missions confiées, de l'expérience et des qualifications des agents recrutés.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que cette dépense est incluse au budget 2026

Après débat, le Conseil municipal autorise à l'unanimité cette délibération

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19/02/2026

Monsieur Daniel DESSOGNE,
Maire Adjoint en charge des Finances



Secrétaire de séance : Michel DOYEN